

PUBLICS

Les personnes ciblées par le service ASLL sont :

- Tous publics majeurs accédants à un logement relevant du droit commun
- Propriétaires et accédants à la propriété, en difficulté
- A risque ou en procédure d'expulsion
- Hébergées par un tiers, sans domicile ou risquant de l'être
- En situation de précarité énergétique, les mal logés
- Les publics spécifiques PDALHPD : VIF, situation de handicap, les gens du voyage en voie de sédentarisation



Siège social
80 rue de Lyon
71000 Mâcon
03 85 21 94 50
secretariat@lepont.asso.fr

Contacts

ASLL

Secteur Autun - Creusot - Montceau

Valérie FOREST - 07. 88. 79. 81. 21
v.forest@lepont.asso.fr

Carine DOMINGUEZ - 07. 64. 77. 59. 42
c.dominguez@lepont.asso.fr

Béatrice GUICHARD - 07. 88. 79. 81. 10
b.guichard@lepont.asso.fr

Corinne LEGUAY - 07. 88. 79. 81. 21
c.leguay@lepont.asso.fr

Secteur Chalon - Louhans

Cynthia PUJIA - 06. 30. 99. 01. 93
c.pujia@lepont.asso.fr

Nadège BIDEAUX - 06. 30. 99. 00. 82
n.bideaux@lepont.asso.fr

Marlène SANTIAGO - 06. 30. 99. 01. 47
m.santiago@lepont.asso.fr

Juliette EME - 06. 27. 21. 06. 01
j.eme@lepont.asso.fr

Anne LARGY - 07. 86. 17. 33. 34
a.largy@lepont.asso.fr

Corinne PERRAUD - 06. 30. 99. 01. 50
c.perraud@lepont.asso.fr

Nelly PAUTET - 07. 88. 79. 81. 80
n.pautet@lepont.asso.fr

OVAERE Noreen - 06. 20. 75. 18. 54
n.ovaere@lepont.asso.fr

Secteur Mâcon

Julie MARILLER - 07. 88. 79. 81. 14
j.mariller@lepont.asso.fr

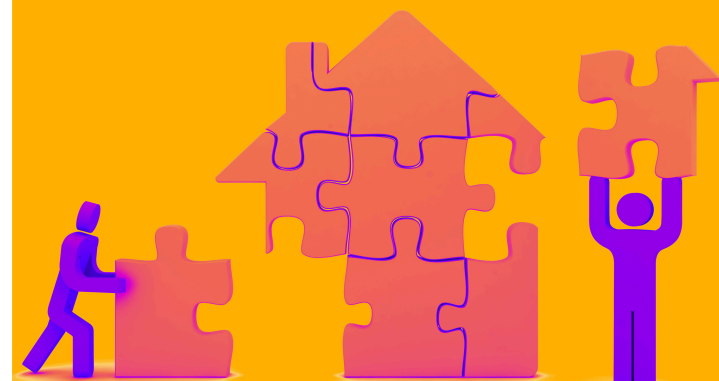
Sophie SALL - 07. 88. 79. 81. 81
s.sall@lepont.asso.fr

Charlotte VAYSSIE - 06. 58. 47. 12. 09
c.vayssie@lepont.asso.fr

Secteur Paray Le Monial

Maud PARADIS - 06. 79. 90. 71. 26
m.paradis@lepont.asso.fr

Charlotte SOTTY - 06. 60. 46. 92. 29
c.sotty@lepont.asso.fr



Accompagnement Social Lié au Logement

ASLL

www.lepont.asso.fr



Cofinancé par
l'Union européenne



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Présentation du dispositif

L'Accompagnement Social Lié au Logement est une mesure d'accompagnement financée par le Département qui a pour objectif d'aider les ménages à accéder à un logement et/ou à s'y maintenir en favorisant leur autonomie.

Elle s'inscrit dans les politiques de prévention des risques d'expulsion des ménages en difficulté.

Elle repose sur un respect mutuel, sur l'**adhésion** de la personne accompagnée et une implication dans le projet défini avec le travailleur social.

Cet accompagnement s'appuie sur un diagnostic partagé entre la personne accompagnée et l'association représentée par le travailleur social en début de mesure.

Un entretien tripartite est réalisé en début et en fin de mesure avec le prescripteur, la personne accompagnée et le travailleur social.

Les rendez-vous sont prévus prioritairement au domicile de la personne ou le cas échéant sur une antenne administrative dédiée sur une fréquence tous les 15 jours.

La durée de la mesure est évaluée en fonction des besoins et de l'adhésion des personnes accompagnées. L'accompagnement peut être interrompu durant la prise en charge si l'objectif est atteint ou si absence d'adhésion.

Accompagnement de 6 mois renouvelable 1 fois 3 mois

OBJECTIFS

- **Accéder** à un logement autonome : recherche, préparation à l'entrée, installation
- **Reloger** : logement inadapté par sa taille, son coût, sa localité, obligation de quitter les lieux
- **Maintenir** dans le logement : soutien aux droits et obligations, gestion budgétaire, surendettement

tout en prenant en compte les problématiques périphériques et en relayant aux partenaires.

CIRCUIT

Prescription de la demande en amont par tous travailleurs sociaux :

- SSD, CPAM, CAF, CCAS...
- Bailleurs publics
- Instances du PDALHPD
- SAO
- Etablissements de santé
- Mission locale
- Mandataire judiciaire
- Service social d'entreprise ...

**ETUDE ET VALIDATION DU DOSSIER
EN CUD MENSUELLE
(COMMISSION UNIQUE DÉLOCALISÉE)**



Dès l'accord de prise en charge, un travailleur social de l'association prend contact avec le prescripteur, qui prend lui-même contact avec la personne afin de lui proposer un premier entretien.